

Compte rendu 2012 du Secrétariat du Grand Conseil

—
Mars 2013

Art. 36 al. 3 LGC:
Le Secrétariat remet au Bureau un compte rendu de son activité pour l'année écoulée et lui soumet ses objectifs et priorités pour l'année suivante.



**GRAND CONSEIL
GROSSER RAT**

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Sommaire

1. Personnel
2. Budget
3. Sessions
4. Bureau
5. Commissions
6. Bulletins du Grand Conseil
7. Instruments parlementaires
8. Motions populaires
9. Elections
10. Inventaire des activités
11. Affaires courantes
12. Relations avec le Conseil d'Etat
13. Relations avec les médias
14. LInf et registre des intérêts
15. Gestion électronique des documents
16. Relations extérieures
17. Contrôle de gestion interparlementaire
18. Consultations interparlementaires
19. Manifestations
20. Objectifs 2013

1. Personnel

Personnel fixe: 6.6 EPT

1 secrétaire générale	1	EPT
1 secrétaire général adjoint	1	EPT
2 secrétaires parlementaires	2	EPT
2 assistantes de direction	1	EPT
1 collaboratrice administrative supérieure	0.5	EPT
2 huissier/huissière	1.1	EPT

M. Samuel Jodry et M^{me} Anne-Marie Jaton ont rejoint l'équipe du SGC respectivement en avril et en septembre, en remplacement de M. Benoît Morier-Genoud et de M^{me} Martine Currat-Joye.

Personnel complémentaire, auxiliaire et temporaire : 2.25

Conformément à la convention du 6 juin 2008 relative aux prestations de la Chancellerie d'Etat en faveur du Secrétariat du Grand Conseil, une partie des tâches est réalisée par du personnel de la Chancellerie.

Par ailleurs, M. François Bochud a été engagé pour une période de durée déterminée dès le 1^{er} août en qualité de secrétaire-greffier de la Commission d'enquête parlementaire (CEP) chargée d'étudier l'origine du surcoût du pont de la Poya.

Complémentaire:

Secteur informatique	0.5	EPT
Secteur traduction	0.3	EPT
Secteur comptabilité	0.15	EPT

Auxiliaire:

Retranscriptrices et opératrice de régie	0.3	EPT
--	-----	-----

Temporaire:

Secrétaire-greffier	1	EPT
---------------------	---	-----

2. Budget

Total: 3 264 140 francs

- Le Secrétariat gère un budget total de 3 264 140 francs, qui englobe les dépenses liées aux activités du Grand Conseil et de son Secrétariat.
- Le montant de 23 010.35 francs a été nécessaire pour la retranscription des débats et le fonctionnement des micros, soit environ 2876.30 francs par session.
- Le coût de la traduction simultanée s'élève à 63 005.25 francs pour 26 séances du Grand Conseil, soit environ 2423 francs par séance.

3. Sessions

26 séances du Grand Conseil

Le Secrétariat du Grand Conseil effectue les travaux de préparation, d'organisation, de gestion et de suivi des séances du Parlement cantonal.

En 2012, il a organisé 8 sessions, soit 26 séances du Grand Conseil.

Il a notamment assuré les travaux en vue de l'examen ou du traitement par le Grand Conseil de :

- 17 projets de lois
- 22 projets de décrets
- 26 rapports (dont les rapports et comptes divers d'établissements)
- 17 motions, 21 postulats, 5 mandats, 5 motions populaires
- 2 recours en grâce
- des comptes et du budget de l'Etat

4. Bureau

16 séances – 81 pages de procès-verbaux

Le Secrétariat du Grand Conseil convoque et organise les séances du Bureau du Grand Conseil. Il transmet les objets à examiner par le Bureau et fait les procès-verbaux des séances. Il organise les activités du Bureau, prépare et donne suite à ses travaux.

5. Commissions

88 séances - 696 pages de procès-verbaux*

- Le Secrétariat du Grand Conseil prépare, organise, appuie les travaux et assure le suivi des séances des commissions parlementaires, hormis ceux de la Commission des naturalisations, gérés par le Service de l'Etat civil et des naturalisations.
- Il organise la nomination des commissions, gère l'agenda de leurs séances et planifie la transmission des messages et d'autres documents.
- Il établit les procès-verbaux des séances de commissions parlementaires ainsi que les annexes contenant leurs propositions finales (projet bis).

*Commissions interparlementaires et Commission des naturalisations non comprises

6. Bulletins du Grand Conseil (BGC)

Coût moyen par BGC: 19 845.65 francs

- Le Secrétariat a également pour tâche de retranscrire les débats des sessions du Grand Conseil.
- Les trois secrétaires parlementaires ont effectué les travaux de relecture et de correction de la retranscription. Ils assurent la publication des BGC.

	Fr.
Impression (déc. 2011 – nov. 2012)	135'754.80
Retranscription	<u>23'010.35</u>

Total (8 BGC)* **158'765.15**

- Nombre de pages du bulletin (sans les messages) : 628 pages
- Nombre d'heures de saisie des retranscriptrices et de la régie micros :
548.6 + 116.8 heures = 665.4 heures, soit 0,3 EPT

*frais d'impression + paiement de la retranscription. La part de travail des secrétaires parlementaires n'est pas prise en compte.

7. Instruments parlementaires

19 motions – 21 postulats – 2 mandats

Le Secrétariat du Grand Conseil se charge de la réception, de l'enregistrement, du contrôle et des corrections des instruments parlementaires ainsi que de leur transmission au Conseil d'Etat, à l'exception des questions.

8. Motions populaires

3 motions populaires

- Le Secrétariat du Grand Conseil réceptionne les listes de signatures et les transmet aux communes de domicile des signataires dans un délai de 20 jours.
- Après authentification des signatures et retour des listes, le Secrétariat transmet la motion populaire au Conseil d'Etat, afin qu'il y réponde.
- A chaque étape importante, le SGC informe le comité des motionnaires.

9. Elections

95 élections – 15 réélections

- Le Secrétariat du Grand Conseil prépare les élections auxquelles le Parlement doit procéder et leur donne la suite qu'il convient.
- Il établit notamment les préavis de la Commission de justice en vue des élections judiciaires et les documents utiles pour les députés, pour les scrutateurs et pour la présidence.
- Au terme de chaque session, il informe les médias par communiqué de presse, les personnes élues et non élues ainsi que les instances concernées.

10. Inventaire des activités

- Le Secrétariat du Grand Conseil met à jour régulièrement un inventaire de l'ensemble des activités du Grand Conseil.
- Cet inventaire contient la liste, avec l'état d'avancement des travaux, des projets de lois et de décrets, des rapports, des instruments parlementaires, ainsi que de tous les objets traités par le Parlement.
- Il est publié sur le site Internet avec les liens vers la documentation utile (projets d'actes, réponses du Conseil d'Etat, débats au Grand Conseil, textes de lois promulgués, etc.).

11. Affaires courantes

- Le Secrétariat gère l'ensemble de la correspondance interne et externe. Il répond aux demandes téléphoniques et électroniques de l'administration et des tiers privés.
- Il prépare les documents d'information utiles pour ses interlocuteurs (députés, Bureau, Conseil d'Etat, administration, presse).
- Il recense les présences et absences des députés aux séances du plenum, des commissions, du Bureau ou d'autres délégations et effectue, quatre fois par an, le versement de leurs indemnités.
- Il met régulièrement à jour le guide parlementaire à disposition de chaque député.
- Le Secrétariat tient à jour les nombreux registres relatifs au Grand Conseil et à ses activités et les archive régulièrement.

12. Relations avec le Conseil d'Etat

- Le Secrétariat du Grand Conseil assure les relations avec le Conseil d'Etat. Ce dernier lui communique chaque semaine les objets qu'il a adoptés. Le Secrétariat tient à jour l'inventaire et les registres utiles.
- Après chaque session, il communique au Gouvernement les résultats des débats du Parlement.
- Par des contacts réguliers avec la Chancellerie d'Etat, il transmet et reçoit les informations utiles à une collaboration efficace.

13. Relations avec les médias

- Le Secrétariat du Grand Conseil entretient également des contacts avec les médias accrédités. Il leur envoie les documents liés aux sessions et les informe, par le biais de communiqués de presse réguliers, des activités du Grand Conseil (résultat des élections, etc.) ou de son Bureau (réception de délégation, etc.). Il invite également les journalistes accrédités à prendre part à la sortie officielle.
- Lors des sessions parlementaires, les amendements, résultats des votes et résultats des élections sont à la disposition des médias. Le site Internet du Grand Conseil est aussi un outil performant pour leur transmettre des informations utiles.
- Le Secrétariat répond aussi régulièrement à leurs demandes ou questions en dehors des sessions (par e-mail ou par téléphone).
- En 2012, la présidente et la secrétaire générale du Grand Conseil ont rencontré les médias à deux reprises, en mars et en novembre.

14. LInf et registre des intérêts

Conformément aux dispositions de la loi sur l'information, le registre des intérêts des députés devait être rendu public le 1^{er} janvier 2012 au plus tard.

Dans un premier temps le Secrétariat du Grand Conseil a procédé à l'enregistrement de ces liens d'intérêts et les a publiés tels quels sur son site internet. Ensuite, le registre des intérêts a fait l'objet d'une application spécifique qui a été mise en ligne et chaque député a dû valider les données mentionnées sur sa fiche personnelle.

15. Gestion électronique des documents

- Le projet GEVER vise à implémenter une solution de gestion électronique des affaires du Grand Conseil, des organes du Grand Conseil et du Conseil d'Etat.
- La définition du cahier des charges et la procédure d'appel d'offres ont occupé le premier semestre 2012. Le marché a été adjudgé de gré à gré à fin juin. Le deuxième semestre a été consacré à l'implémentation de l'application choisie.
- Le projet est conduit par un groupe de travail sous l'égide d'un comité de pilotage; le SGC est représenté dans chacune de ces deux instances.
- En 2012, le comité de pilotage s'est réuni à quatre reprises, le groupe de travail à dix reprises.

16. Relations extérieures

- Le Secrétariat du Grand Conseil a collaboré avec le secrétariat du Bureau inter-parlementaire de coordination BIC, notamment pour l'organisation du travail des commissions interparlementaires de consultation.
- Le SGC représente le canton auprès de la direction de projet (organe exécutif) de la Communauté d'intérêts des parlements cantonaux ICC. La direction de projet s'est réunie à Soleure à trois reprises.

17. Contrôle de gestion interparlementaire

- En vertu de la Convention sur la participation des parlements (CoParl), le Grand Conseil est représenté auprès de quatre commissions interparlementaires de contrôle (CIP). Celles-ci surveillent respectivement l'exécution de la convention scolaire romande (CIP CSR), la détention pénale des adultes et des mineurs (CIP « détention pénale »), le Gymnase intercantonal de la Broye (CIP GYB) et la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (CIP HES-SO).
- En 2012, le SGC a assumé la responsabilité du secrétariat de la CIP « détention pénale » et de la CIP GYB. Il a organisé deux séances plénières pour chacun de ces organes et une séance du Bureau de la CIP « détention pénale ». La deuxième séance plénière de cette CIP s'est déroulée à Sugiez FR en présence de la conseillère d'Etat Béatrice Métraux (VD) et a été suivie d'une visite des Etablissements de Bellechasse.
- Par ailleurs, le SGC organise des séances de préparation pour les délégations fribourgeoises auprès de certaines de ces commissions interparlementaires. La délégation auprès de la CIP GYB, de la CIP CSR et de la CIP HES-SO se sont ainsi réunies respectivement à deux, trois et cinq reprises.

18. Consultations interparlementaires

- Toujours en vertu de la CoParl, le Grand Conseil est régulièrement appelé à participer aux travaux de commissions interparlementaires chargées d'examiner des projets de conventions intercantionales (CIP de consultation).
- En 2012, une CIP de consultation a été instituée pour l'examen du projet de révision du concordat sur les entreprises de sécurité. Convoquée par le Bureau interparlementaire de coordination BIC, cette commission interparlementaire s'est réunie le 1^{er} juin 2012 en la salle du Grand Conseil de Fribourg.
- Par ailleurs, saisis d'un projet de convention concernant l'Hôpital intercantonal de la Broye, les parlements des cantons de Fribourg et de Vaud ont choisi d'instituer une autre CIP de consultation. Organisés par le Secrétariat du Grand Conseil en collaboration avec le BIC, les travaux de cette CIP se dérouleront au 1^{er} trimestre 2013.

19. Manifestations

En 2012, le Secrétariat du Grand Conseil a organisé entre autres :

- Une séance d'information pour les nouveaux députés (reconstitution)
- La sortie d'été du Grand Conseil dans le district de la Veveyse (13 juin)
- Le tournoi de football des parlements de Suisse (24-25 août) au Guintzet
- La rencontre des Bureaux des Grands Conseils de la Suisse romande, de Berne et du Tessin (29 septembre)
- La participation de l'équipe de football du Grand Conseil à 4 matchs
- La réception de délégations chinoises
- La visite de la salle du Grand Conseil à différents groupes et classes du canton

20. Objectifs 2013

En 2013, le SGC se chargera notamment :

- de la mise en production de la solution GED (application Konsul) ;
- du développement d'un site extranet (solution Oodrive) pour les membres des commissions permanentes et ceux du Bureau ;
- du renouvellement des installations multimédias de la salle du Grand Conseil ;
- toujours soucieux d'étoffer ses prestations, le SGC élargira la visibilité du Grand Conseil en tant qu'autorité supérieure du canton. Parmi les voies d'action choisies figurent l'évolution continue de son site internet et la gestion proactive d'une communication externe (publication du compte rendu, intensification des rencontres, valorisation de l'Hôtel cantonal, etc.).